Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Direction générale de l'offre de soins

Le directeur général
Tél. 01 40 56 44 64
Fax : 01 40 56 60 66
jean-debeaupuis@sante.gouv.fr

MERC/11/n° Mercure

REÇU
Le 28 FEV. 2014

Paris, le 21 FEV. 2014

Monsieur le Délégué Général,

Votre courrier en date du 20 décembre 2013 a retenu toute mon attention. Vous m'interrogez sur les conséquences de l'information du Procureur de la République par les conseils départementaux de la situation des infirmiers non inscrits au tableau exerçant en établissements hospitaliers. Cette pratique relève de la seule initiative ordinale fondée sur divers postulats exposés dans le courrier du Président de l'ordre national des infirmiers qui vous a été adressé le 13 janvier dernier.

Je souhaite vous préciser que la Direction générale de l'offre de soins, à plusieurs reprises, a invité les instances ordinales à faire preuve de modération à cet égard. Elle a d'ailleurs été amenée à préciser que la nécessité de service pouvait, le cas échéant, justifier qu'il ne soit pas fait obstacle au recrutement et à la mise en stage des infirmiers au sein de la fonction publique hospitalière.

De même, il a été indiqué aux Directeur généraux des ARS qu'ils pouvaient procéder à l'inscription des professionnels infirmiers au fichier ADELI sans exiger au préalable la justification de leur inscription au tableau de l'ordre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Général, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de l'Offre de Soins

Jean DEBEAUPUIS

Monsieur Gérard Vincent
Délégué Général de la Fédération Hospitalière de France
1 bis, rue Cabanis
75993 Paris cedex 14